

Colmar, le 12 mars 2018

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Quatrième appel à candidature - Postes à exigences particulières : classes LCR - Rentrée 2018

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

I / Les modalités de candidature

a. Le recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes listés dans le présent appel enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Exception : - les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.

- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

Le départage des candidats ayant reçu l'avis favorable de la commission se fera au barème.

b. La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil ou à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA), **sous réserve qu'ils en fassent la demande par écrit lors de leur candidature. Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

La date limite de retour des candidatures à la Division de l'enseignant du 1^{er} degré est fixée au 23 mars 2018 délai de rigueur.

Postes bilingues

➤ Postes Langue et Culture Régionale (LCR)

-Ecole élémentaire Lambert Seppois-le-Bas	circonscription d'Altkirch	1 poste
-Ecole élémentaire Jean Macé Colmar	circonscription de Colmar	1 poste
-Ecole maternelle coquelicots Colmar		1 poste
-Ecole élémentaire Spaeth Ribeauvillé	circonscription d'Ingersheim	1 poste
-Ecole maternelle François Frey Mulhouse	circonscription de Mulhouse 2	1 poste
-Ecole élémentaire Koechlin Mulhouse	circonscription de Mulhouse 3	1 poste
-Ecole élémentaire Haut-Poirier Mulhouse		1 poste
-Ecole élémentaire Freinet Mulhouse		1 poste
-Ecole élémentaire centre Habsheim	circonscription de Riedisheim	1 poste
-Ecole élémentaire Péguy Bartenheim		1 poste
-Ecole élémentaire Jean Monnet Kembs	circonscription de Saint-Louis	1 poste
-Ecole élémentaire Bourgfelden Saint-Louis		1 poste
-Ecole élémentaire Anne-Franck Vieux-Thann	circonscription de Thann	1 poste
-Ecole maternelle St-Exupéry Wettolsheim	circonscription de Wintzenheim	1 poste

Il est recommandé de ne pas se limiter à un seul vœu mais d'effectuer plusieurs vœux de postes LCR avec un ordre de préférence dans le courrier de motivation à adresser à Mme la directrice académique.

signé : Anne-Marie MAIRE

POSTES « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- prioritairement aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter **devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.

Les enseignants affectés dans la voie bilingue sur des postes LCR perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme CARRETERO, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – Tél. : 03.89.24.87.19.